



L'EDITO

par Eric Perera, Président de **Contact**

Depuis le 25 janvier 2009, une antenne de l'association Contact est basée à l'université Paul Valéry, plus exactement à la Maison des Étudiants, au local 06.

Permanences : 14h à 17h, les lundi, mardi et jeudi.

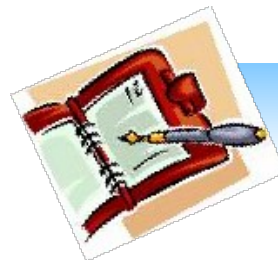
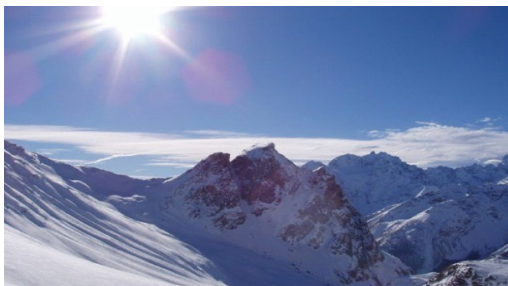
Tél.: 04.67.14.24.92

Ces permanences sont ouvertes à tous les doctorants/docteurs de toutes les disciplines. Sur place, l'équipe Contact vous accueillera pour répondre à vos questions sur la thèse et ses perspectives. C'est aussi l'occasion d'un échange d'expériences et un moyen pour nous d'améliorer nos activités en fonction de vos remarques.

Vous y trouverez également le journal « Quoi d'Neuf Doc? » qui, en première page, récapitule l'ensemble des événements concernant la vie doctorale.

Ce mois-ci, notre attention se porte tout particulièrement sur la Confédération des Jeunes Chercheurs (C.J.C.) souvent méconnue des doctorants. D'ailleurs, Contact organise le Conseil d'Administration de la C.J.C. en ce mois de février. Vous trouverez tout le détail de ces journées en page 3...

Bonne lecture !



AGENDA

Les P'tits Déj' de Contact :

- Création d'entreprise :
du nouveau !
- Statut "scientifique" des
doctorants étrangers

p. 2

- La Confédération des
Jeunes Chercheurs

- Les tables rondes de
Contact du 13 février

p. 3

- Culture / Sorties
en février

p. 4

9 février, 18h

Conférence sur la musicothérapie

UM3, Salle Pétrarque

13 février, 14h - 17h15

2 tables rondes :

- 14h – **La place du docteur dans la société de la connaissance**
- 15h45 – **Les docteurs et l'innovation : du transfert de technologies à la création d'entreprise**

Amphithéâtre du CNRS, 1919 route de Mende

19 février, 8h30 - 10h30

P'tit Déj Insertion Professionnelle

S'exprimer à l'oral !?

Intervenant : Henri Fabre (IUFM)

Restaurant Universitaire Triolet

24 février, 14h30

Conférence

L'invention du pays cathare

Maison des Sciences de l'Homme, 17 rue Abbé de l'Épée

P'tit Déj de mars 2009

CREATION D'ENTREPRISE : DU NOUVEAU !

En France, la création d'entreprise est souvent assimilée à un parcours du combattant. L'épaisseur des dossiers administratifs de création, couplée à la lourdeur des charges financières, auraient tôt fait de décourager les plus valeureux. Deux nouveaux statuts vont peut-être remédier à ce triste constat.

Tout d'abord, le statut d'auto-entrepreneur, qui fait beaucoup parler de lui en ce début d'année 2009

Il a pour vocation de définitivement simplifier la création d'entreprise et de libérer la création d'activités des lourdeurs administratives et fiscales. Il s'agit d'une extension du statut d'Entreprise Individuelle (EI). Tient-il ses promesses ?

Au niveau des formalités administratives, les résultats de la cure d'amincissement sont spectaculaires. L'imprimé à remplir pour créer ou faire radier son entreprise a été réduit à une page. Cerise sur le gâteau, on peut le remplir et le soumettre par Internet.

Autre point très intéressant, il n'est plus nécessaire de payer ses cotisations sociales à l'avance. Les charges sociales sont calculées en pourcentage du chiffre d'affaire (21,3% pour les activités de services). Ainsi, tant que l'auto-entrepreneur n'a pas d'activité, il n'a pas de charges à payer.

Finies les cotisations sociales forfaitaires qui obligeaient les entrepreneurs à déboursier plusieurs milliers d'euros par an même pour une entreprise "en sommeil".

Ce statut n'est accessible qu'aux entreprises ayant un chiffre d'affaire maximum de 32 000 euros (HT) pour une activité de prestations de services.

Et il n'est pas encore ouvert aux professions libérales, conventionnées (médecin, kinésithérapeute, avocat...) et non conventionnées (formateur, traducteur, consultant, designer...). Cependant, après discussion d'un texte de loi au Parlement, il devrait être ouvert aux professions libérales en février.

Ce statut offre de nouveaux débouchés à tous les doctorants et plus particulièrement à ceux inscrits dans la filière SHS. Ils pourront désormais exercer des activités plus valorisantes et lucratives que les habituels "petits boulots" auxquels ils sont trop souvent réduits par manque de financements.

Le statut Jeune Entreprise Universitaire (JEU) est, lui, largement méconnu

Il vise à favoriser la création d'entreprise pour les étudiants et enseignants-chercheurs. La JEU doit avoir pour activité principale la valorisation de travaux de recherches.

Ce statut ouvre droit à une liste d'exonérations à faire pâler un Monégasque :

- exonération totale de l'imposition forfaitaire annuelle
- exonération des charges patronales sur les salaires des personnes affectées aux projets de R&D
- exonération totale d'impôt sur les bénéfices pour les trois premiers exercices bénéficiaires. Cette exonération passe à 50 % pour les deux exercices suivants
- exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de taxe professionnelle sur délibération des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ayant une fiscalité propre
- exonération de cotisations sociales patronales (elle s'applique uniquement aux salariés participant à la recherche)

En contrepartie, l'entreprise doit être dirigée ou détenue directement à 25 % au moins par un étudiant, une personne titulaire d'un master ou d'un doctorat.

Il est nécessaire de signer une convention avec un établissement d'enseignement supérieur pour accéder au statut de JEU.

Voici donc deux nouvelles pistes à explorer pour tous les jeunes chercheurs désireux de créer leur entreprise.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces deux nouveaux statuts, venez participer à notre P'tit Déj de mars !
(la date sera communiquée prochainement)

Sylvain Rouanet

Pour plus de renseignements sur le statut d'auto-entrepreneur:

<http://www.auto-entrepreneur.fr/> - <http://www.statut-auto-entrepreneur.info> - <http://www.apce.com/pid6185/l-auto-entrepreneur.html>

Sur le statut de Jeune Entreprise Universitaire:

http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/questions_reponses_484/est_une_jeune_entreprise_57086.html

<http://www.apce.com/pid6116/jeune-entreprise-universitaire.html?espace=1&tp=1>

<http://www.connexions-normandie.fr/jeu-ou-jeune-entreprise-universitaire-les-etudiants-incites-a-creer/841/>

Compte-rendu P'tit Déj : STATUT DE "SCIENTIFIQUE" POUR LES DOCTORANTS ETRANGERS

JEUDI 18 DECEMBRE, 8h30, Restaurant Universitaire Triolet

Une trentaine de doctorants sont venus au petit-déjeuner d'information organisé par l'association Contact, au cours duquel le Centre de mobilité LR et le Pôle universitaire européen ont présenté les nouvelles procédures permettant aux doctorants étrangers salariés en France de bénéficier du statut de "scientifique" :

- délivrance d'un visa "scientifique", sur présentation d'une "convention d'accueil" validée par la préfecture ;
- changement de statut pour les doctorants déjà titulaires d'un titre de séjour "étudiant", qui peuvent solliciter la carte de séjour "scientifique" lors du renouvellement ou après la soutenance de thèse.

De nombreuses questions ont été posées aux intervenants sur les critères et modalités relatifs à ce nouveau statut.

Les coordonnées du guichet "carte de séjour scientifique" et des personnes ressources ont été communiquées aux participants ; ce service a pour objectif d'assister les doctorants (ainsi que les post-docs et chercheurs) dans leurs démarches liées au titre de séjour : information, fourniture de formulaires, réception des dossiers, transmission à la Préfecture et suivi.

Guichet "carte de séjour scientifique" :

- Information : Service Questions/Réponse par e-mail : soudais@agropolis.fr (en français, anglais, espagnol).

- Dépôt de la demande de titre de séjour SCIENTIFIQUE : Pôle Universitaire Européen - Sandrine Bianciotto

(bianciotto@poluniv.univ-montp2.fr) et Axel Paul (axel.paul@poluniv.univ-montp2.fr) - Horaires : 10h-12h30 et 14h-16h30.

Adresse : Pôle Universitaire Européen de Montpellier, 163 rue Auguste Broussonnet, F-34090 Montpellier – Accès : tramway, station Place Albert 1er – Tél : +33(0)4 67 41 93 33 – Site : <http://www.poluniv-mpl.fr>



Claudine Soudais

Responsable du Centre de mobilité L-R Tél : +33(0)467 04 75 63



Qu'est-ce que la C.J.C ?

La Confédération des jeunes chercheurs (CJC) a été fondée le 2 mars 1996 afin de fédérer les associations de doctorants et nouveaux docteurs sur toute la France.

La CJC est une structure nationale qui favorise la réflexion et l'échange d'information et d'expérience au sein d'une population d'origines scientifiques et géographiques très diverses et qui se renouvelle rapidement. Elle regroupe actuellement près d'une quarantaine d'associations réparties sur toute la France et représentant toutes les disciplines. Elle constitue une représentation nationale, identifiée comme un interlocuteur privilégié par les pouvoirs publics lors des discussions sur la formation doctorale et est représentée par un élu au CNESER.

En tant que membre de la fédération européenne de jeunes chercheurs EURODOC, la CJC participe également à la réflexion sur la recherche et l'enseignement supérieur, et plus spécifiquement sur les problématiques liées au doctorat et aux jeunes chercheurs, au niveau européen.

Ainsi, la CJC, association autonome, interdisciplinaire, asyndicale et politiquement non-partisane, se veut une force de proposition sur tous les thèmes touchant à la formation doctorale.

Nos principaux thèmes de réflexion se déclinent suivant quatre axes, à savoir :

- le statut des jeunes chercheurs non-permanents (doctorants, post-doc, ATER, etc) ;
- la représentation des jeunes chercheurs non-permanents ;
- la formation doctorale comme véritable réalisation d'un projet personnel et professionnel ;
- la poursuite de carrière des docteurs et la reconnaissance du doctorat.

La CJC fonctionne uniquement grâce au travail bénévole d'un certain nombre d'actifs, doctorants ou nouveaux docteurs, et aux possibilités offertes par le développement d'Internet. Ces actifs se réunissent en plénier trois fois par an au cours d'une assemblée générale et deux conseils d'administrations annuels, afin d'assurer la vie démocratique de l'association.

Plus d'informations sur la CJC : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Conseil d'Administration de la CJC ~ 13 - 15 février à Montpellier

Vue l'implication de Contact aux niveaux national et européen, la CJC a confié à l'association la mission d'organiser son prochain Conseil d'Administration à Montpellier. Celui-ci aura lieu du 13 au 15 février 2009.

Ce Conseil d'Administration débutera vendredi 13 février par 2 tables rondes dédiées à la place des docteurs dans la société de la connaissance et l'innovation (voir article ci-contre).

Il se poursuivra samedi 14 et dimanche 15 février en session plénière au cours de laquelle des débats seront menés sur les sujets suivants :

- Affaires internes de la CJC, avec en particulier
 - des demandes d'adhésion de nouvelles associations à valider,
 - la modification des statuts et du règlement intérieur à valider,
 - l'université d'été à organiser,
 - la communication externe à développer ;
- Contractualisation des doctorants : poursuite de la réflexion entamée lors de l'assemblée générale sur les moyens à mettre en œuvre pour généraliser la contractualisation des doctorants sans qu'aucune discipline scientifique n'en pâtisse ;
- Session étrangers : présentation générale de la situation des doctorants étrangers, travail effectué depuis ces cinq dernières années, travail en cours et feuille de route pour les prochains mois ;
- La situation des chercheurs docteurs en CDD : réflexion sur le système de recherche et la place des chercheurs en CDD (ATER, post-doc en France ou à l'étranger). Quel statut, quelles conditions de travail (durée, recrutement, salaire...), quelles évolutions ? Positionnement de la CJC sur ces questions d'actualité (précarité, recrutement, carrières dans la recherche, attractivité) à établir ;
- AERES : réflexion concernant l'évaluation et en vue de préparer une prise de contact rapide avec l'AERES. Il s'agit de formuler des propositions (indicateurs, processus) sur les méthodes d'évaluation de la formation doctorale à partir du bilan de travaux réalisés par la CJC.

A l'occasion de l'accueil du C.A. de la CJC, Contact organise deux tables rondes sur

La place du docteur dans la société de la connaissance et l'innovation

En effet, le XXI^e siècle met nos sociétés face à des enjeux colossaux : enjeux politiques, sociaux, écologiques, économiques... Pour y répondre, la formation, la recherche et l'innovation sous toutes leurs formes sont indispensables. Dans ces domaines, à l'étranger comme en France, les acteurs clés sont les docteurs. Ils sont - et seront de plus en plus - des atouts précieux pour répondre efficacement aux problématiques contemporaines.

Les partenaires impliqués dans la formation et l'expérience doctorales - gouvernement, collectivités territoriales, universités et grandes écoles, écoles doctorales, etc. - prennent conscience que des évolutions sont nécessaires pour que la France dispose, à l'intérieur du pays comme sur la scène internationale, des hommes et des femmes les plus à même d'agir dans nos sociétés complexes et changeantes.

La **première table ronde**, à **14h**, permettra de discuter des réformes actuellement en cours du système de recherche français, de leur adéquation avec les souhaits et les besoins des laboratoires publics mais aussi des entreprises. Le contrat doctoral, qui s'appliquera aux doctorants dès la rentrée 2009, ainsi que les autres réformes concernant les jeunes chercheurs dans le secteur public seront présentés. Les réflexions seront envisagées dans une perspective temporelle, afin de voir quelles évolutions seraient envisageables pour la recherche française. Cette table ronde sera également l'occasion de nous placer dans une perspective internationale, pour débattre des apports que pourraient avoir des expériences internationales.

La **seconde table ronde**, à **15h45**, est organisée en partenariat avec le service valorisation (VARRI) de l'UM2. Nous discuterons du rôle que les chercheurs peuvent jouer parallèlement au développement du savoir dans les laboratoires. Des témoignages de réussites de partenariats industriels et de créations d'entreprises viendront illustrer toutes les possibilités offertes aux doctorants et docteurs, moteurs d'innovation par définition. Cette table ronde sera également l'occasion de présenter et discuter des dispositifs d'appui à l'innovation, tous domaines confondus.

Ces deux tables rondes se tiendront **vendredi 13 février, Amphithéâtre du CNRS (1919, route de Mende)**.

Accès libre. Merci de bien vouloir vous inscrire : http://www.contact.asso.fr/article.php3?id_article=354

Caroline Pénicaud

SOIRÉE FIESTA



La soirée Fiesta du 22 janvier...

C'est dans une ambiance très conviviale que les docteurs et doctorants se sont retrouvés le jeudi 22 janvier au Cubanito pour déguster quelques cocktails à base de rhum.

A la fin de la soirée, les responsables de l'établissement nous ont fait savoir qu'ils avaient découvert que les docteurs et doctorants n'étaient pas que des chercheurs mais qu'ils savaient aussi s'amuser et mettre de l'ambiance.

Emmanuel Clerc

CONCERTS

Amateurs de musique jamaïcaine - au sens large : reggae, ska, ragga, rocksteady, etc...

Voici la 2^e édition du festival

6/02 : JAM, 20h 7/02 : Antirouille, 20h30
8/02 : Rockstore, 19h30 9/02 : Victoire 2, 20h30



MARDI GRAS ?

Dans la série « recettes associées à des jours de fêtes », nous essayons de connaître l'origine, souvent chrétienne, de nos traditions. Il y a deux « mets » associés à deux jours différents de février : **les crêpes** pour la Chandeleur (le 2 février chaque année, car elle survient 40 jours après Noël ; voir « Quoi d'Neuf Doc' ? » de février 2008) et **les beignets** pour le Mardi gras. Le date du Mardi gras diffère d'années en années puisqu'il survient 41 jours avant Pâques (dont la date change tous les ans). Mardi gras précède le mercredi des cendres, le premier jour du carême. C'est le jour où tout est permis, jour de débordement de toute sorte, c'est un jour de « gras » s'opposant aux jours de « maigre » du carême à venir (pendant lequel on ne mange ni viande ni graisses). Le Mardi gras est également associé au carnaval en ce que le carnaval (étymologiquement, *carne vale* signifiant : « ce qui est carné s'en va », ou *carne levare* : « enlever la viande » puisqu'on ne mange pas de viande pendant le carême) s'arrête à la tombée de la nuit du Mardi gras. Donc maintenant que vous savez le pourquoi, voici le comment... Profitez-en avant le jeûne !

Recette de beignets pour 6 personnes

- 1 kg de farine
- 120 g de sucre en poudre
- 1 bonne pincée de sel
- 4 œufs
- 120 g de beurre
- 40 g de levure de boulanger
- zeste d'un citron
- 1 verre de lait tiède
- sucre glace pour saupoudrer

Disposez la farine en puits et ajoutez les autres ingrédients dans l'ordre donné. Pétrissez cette pâte pour qu'elle devienne souple. Laissez-la reposer 1h à température ambiante. Travaillez la pâte et aplatissez-la pour former une plaque de 1cm d'épaisseur. Découpez des ronds dans la plaque à l'aide d'un verre. Déposez ces ronds sur une surface plane et laissez-les gonfler 30mn. Faites chauffer l'huile dans la friteuse ou dans une grande casserole. Faites dorer les beignets (environ 3 mn sur chaque côté). Selon la grandeur de la casserole, vous pouvez cuire plusieurs beignets en même temps. Égouttez les beignets et saupoudrez de sucre glace. Vous pouvez éventuellement garnir vos beignets de confiture ou de Nutella à l'aide d'une poche à douille. Régalez-vous !



Jannika Laxén

Equipe de rédaction février 2009

Eric Perera, Mélanie Beaujoui, Laetitia Mahé, Sylvain Rouanet, Caroline Pénicaud, Jannika Laxén, Emmanuel Clerc, Pascale Climent-Delteil.

Quoi d'Neuf Doc' ? est une publication de l'association Contact éditée en 200 exemplaires.

Les membres de l'association Contact sont principalement des doctorants qui s'investissent tout au long de l'année. Si vous aussi vous avez envie de vous investir, venez nous rejoindre !

Permanence les mercredis de 12h30 à 14h00.

Tout élève ou ancien élève des écoles doctorales de l'Académie de Montpellier est membre de droit de l'association Contact. L'adhésion est gratuite. Soutenez notre action en adhérant à Contact !

ASSOCIATION CONTACT – Université Montpellier 2 – Boîte 11 Place E. Bataillon – Bâtiment 13, 3^{ème} étage
Téléphone : 04 67 14 48 16 www.contact.asso.fr actifs@contact.asso.fr